



PNUE



PROGRAMME
D'ACTIONS
PRIORITAIRES



Programme d'aménagement côtier du PAM: Un cadre stratégique pour l'avenir

Sommaire

1.	Justification de la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée	1
2.	Programmes d'aménagement côtier: Niveau local de mise en œuvre de la GIZC.....	3
3.	Evolution du PAM: Depuis la protection de l'environnement jusqu'au développement durable des zones côtières	7
4.	Création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).....	9
5.	Autres développements dans ce domaine	10
6.	Initiatives récentes visant à améliorer les PAC	12
7.	Perspectives des PAC: Confirmation de leur rôle au niveau régional	14
8.	Orientation stratégique des "nouveaux" PAC	15
9.	Extension des PAC	17
10.	Conclusions et recommandations	18
Annexe I	Résolution de Barcelone sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée, 1995 (résumé)	20
Annexe II	Les grands moments du PAM qui ont encouragé les activités de GIZC	21
Annexe III	Champs d'activités prioritaires liées à l'environnement et au développement du bassin méditerranéen (1996-2005), adoptés à Barcelone, en 1995	23
	Références bibliographiques	24

Liste des encadrés

Encadré 1:	Caractéristiques de la GIZC.....	2
Encadré 2:	Principaux objectifs des PAC.....	3
Encadré 3:	Conclusions générales concernant les interventions de GIZC	6
Encadré 4:	Enseignements tirés	7
Encadré 5:	Événements déterminants dans l'évolution du PAM	8
Encadré 6:	PAM- Phase II (résumé)	9
Encadré 7:	Recommandations de la CMDD sur le développement durable des zones côtières (concernant plus particulièrement les PAC)	9
Encadré 8:	La GIZC dans la Déclaration d'Helsinki	11
Encadré 9:	Importance de la GIZC dans le SMAP.....	11
Encadré 10:	Recommandations pour l'amélioration des PAC	13

Liste des tableaux

Tableau 1:	Les PAC déjà mis en œuvre et leurs caractéristiques.....	4
------------	--	---

Liste des figures

Figure 1:	Dispositions institutionnelles au niveau du Programme	4
Figure 2:	Les PAC en Méditerranée.....	5
Figure 3:	Budget approuvé et budget alloué aux PAC du PAP/CAR.....	6

Liste des acronymes

BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CAR	Centre d'activités régionales
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
EIE	Evaluation d'impact sur l'environnement
ESE	Evaluation stratégique de l'environnement
GIL	Gestion intégrée du littoral
GILIF	Gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux
GIRL	Gestion intégrée des régional littorales
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
MEDPOL	<i>Mediterranean Pollution Monitoring Programme</i> (Programme de surveillance continue de la pollution de la mer Méditerranée)
METAP	<i>Mediterranean Technical Assistance Programme</i> (Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Programme d'aménagement côtier
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAP	Programme d'actions prioritaires
PB	Plan bleu
PC	Partie contractante
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPN	Projets pilotes nationaux
REMPEC	<i>Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean</i> (Centre régional d'intervention d'urgence en cas de pollution marine en Méditerranée)
SIG	Système d'information géographique
SMAP	<i>Short and Medium-Term Priority Environmental Action Programme</i> (Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement)
TDE	Téledétection environnementale
UE	Union européenne
Unité MED	Unité de coordination du PAM

PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER DU PAM: UN CADRE STRATEGIQUE POUR L'AVENIR

1. Justification de la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le Programme d'actions prioritaires (PAP) s'adaptent sans cesse aux conditions changeantes dans les zones côtières méditerranéennes. Au début¹, les activités du PAM avaient principalement été centrées sur le contrôle de la pollution marine et les actions prioritaires définies par les Parties contractantes (PC). Toutefois, l'expérience acquise en commun a confirmé qu'une gestion et une planification du développement inappropriées étaient à l'origine de la plupart des problèmes d'environnement, et qu'une protection permanente et inséparablement liée au développement socio-économique était indispensable². C'est pourquoi l'accent sur l'approche sectorielle s'est progressivement transféré sur la gestion intégrée des zones côtières qui est devenue un outil-clé. Cela a confirmé l'importance d'une des quatre composantes originelles du PAM intitulée "Planification intégrée du développement et de la gestion des ressources de la mer Méditerranée".

Le PAP a été défini comme un programme d'actions pratiques et concrètes dans des domaines se prêtant au développement de la coopération technique entre les pays méditerranéens, basée sur l'échange d'expériences et de savoir-faire. Le PAP est centré sur des actions susceptibles de donner des résultats immédiats et de contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour la planification et la gestion des zones côtières. Au début, ces actions dites prioritaires concernaient plusieurs domaines d'intérêt direct, notamment la gestion des ressources en eau, la gestion intégrée des zones côtières, la protection des sols, la gestion de la pêche et de l'aquaculture, la reconstruction des centres historiques, le tourisme, l'aménagement du territoire dans les zones sismiques, l'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) et les sources d'énergie renouvelables. Plus tard, à la demande des Parties contractantes, le nombre de ces actions prioritaires a été réduit. Toutefois, la nécessité d'une approche plus intégrée à la solution des problèmes d'environnement et de développement était de plus en plus ressentie.

Vers la moitié des années 80, des projets pilotes nationaux (PPN) ont été développés dans le but de transférer les connaissances et expériences acquises par le PAP en matière de gestion intégrée et durable à des zones méditerranéennes sélectionnées, caractérisées par des problèmes écologiques spécifiques. Après 1990, ces projets pilotes nationaux se sont transformés en Programmes d'aménagement côtier (PAC) du PAM auxquels participent tous les Centres d'activités régionales.

D'un point de vue institutionnel, le changement d'approche le plus important a eu lieu suite à la révision de la Convention de Barcelone et à l'adoption du PAM-Phase II en 1995, lorsque le concept de durabilité a été introduit pour la première fois. L'adoption du PAM-Phase II a été précédée par deux importants événements internationaux, notamment la CNUED (Rio, 1992) au niveau global et, au niveau méditerranéen, l'adoption du document "Agenda MED 21" à l'occasion de la Conférence de Tunis en 1994. Il ne faut pas oublier la Déclaration de Gênes de 1985 qui avait également été un événement déterminant d'une plus grande adhésion à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)³. Même avant ce changement majeur, dès ses débuts, le PAM avait été conscient de la nécessité d'une gestion et d'une utilisation plus rationnelles des zones côtières et des ressources naturelles.

¹ A la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972), la Première réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée, convoquée à Barcelone en 1975, a adopté le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) comme un des Programmes des mers régionales du PNUE.

² On considère que quelques 80% des sources de pollution sont dues à des activités menées à terre.

³ GIZC est un des acronymes utilisés pour la gestion des zones côtières (les deux autres les plus fréquemment utilisés sont GIRL - gestion intégrée des régions littorales, et GIL - gestion intégrée du littoral), et le débat est permanent sur le choix de l'acronyme le plus approprié. GIZC a été utilisé par la CNUED et, depuis lors, est devenu notoire dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

Encadré 1: Caractéristiques de la GIZC

D'après le PAP, la GIZC est définie comme un processus de gestion:

- adapté aux conditions et besoins des zones côtières,
- intégré, basé sur une approche rationnelle et des résultats scientifiques,
- pluridisciplinaire,
- créant les conditions favorables au développement durable,
- qui ne peut pas se substituer à la planification sectorielle mais qui assure l'intégration de la gestion des ressources et des "secteurs" individuels.

Approche: de haut en bas et de bas en haut
vise à résoudre les problèmes plutôt qu'à les transférer
prévenir plutôt que remédier
préventive

Etapes: Démarrage: démarrage de la GIZC
Planification: actions préparatoires
analyses et prévisions
définition des buts et des stratégies
Mise en œuvre: mise en œuvre des plans
suivi et évaluation

En conséquence, les priorités du PAM ont été redéfinies entre autres pour accorder plus d'attention à l'intégration des politiques relatives à l'environnement et au développement, à la gestion durable des zones côtières et à la gestion intégrée des ressources naturelles. La GIZC a été confirmée comme un outil-clé pour la recherche de solutions conduisant vers le développement durable. Dans ce contexte, l'importance de mettre en œuvre des projets au niveau local a été soulignée.

Par ailleurs, la création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a donné une impulsion à cette approche. Un des premiers groupes de travail de la CMDD était consacré au développement durable des zones côtières. Des *Recommandations sur la gestion intégrée et durable des zones côtières* ont été adoptées à la troisième réunion de la CMDD tenue en octobre 1997. Etant un des centres de soutien à ce groupe de travail, le PAP a même de cette manière renforcé sa position dans le domaine de la GIZC qui est devenue son activité-cadre.

La nature du développement côtier, les interactions environnementales des activités sectorielles et les exigences complexes en matière de gestion, rendent nécessaire l'application de nombreux outils et techniques spécifiques. Profitant de son expérience et en coopération avec les autres composantes du PAM, le PAP a développé des méthodes, outils et techniques qui sont actuellement appliqués aussi bien par les pays méditerranéens que par d'autres Programmes des mers régionales. L'application des outils et techniques suivants est la plus recommandée dans le cadre de la GIZC: techniques d'évaluation et d'estimation (évaluation environnementale, évaluation des risques, évaluation de la capacité d'accueil, évaluation économique); gestion des données; instruments de mise en œuvre. En outre, une méthodologie et des directives pour la gestion intégrée des zones côtières ont été préparées, une série de stages de formation a été organisée et de nombreuses activités d'assistance et de renforcement des capacités ont été entreprises pour aider les pays riverains à appliquer et pratiquer la GIZC.

Les principes de la GIZC s'appliquent en pratique à travers la mise en œuvre des Programmes d'aménagement côtier (PAC) qui sont centrés sur l'application locale, dans des zones côtières sélectionnées de la Méditerranée, et sont largement acceptés et appuyés par les Parties contractantes.

2. Programmes d'aménagement côtier: Niveau local de mise en œuvre de la GIZC

La nouvelle orientation globale du PAM vers le développement d'une gestion intégrée et écologiquement rationnelle des zones côtières dans la région méditerranéenne a été adoptée par la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (1987). Cela entraîne une implication concertée de toutes les composantes du PAM en vue d'une meilleure utilisation des ressources limitées, en conformité avec les principes d'un développement durable à long terme. C'était une des principales raisons qui ont motivé le lancement, en 1989, des Programmes d'aménagement côtier (PAC) du PAM en tant que poursuite des projets pilotes nationaux (PPN) mis en œuvre par le PAP/CAR dans la période 1987-1989.

Les PAC visent la mise en œuvre d'activités concrètes de gestion du littoral dans des pays méditerranéens sélectionnés et la solution des problèmes de niveau local. A travers l'échange d'expériences et de connaissances, le travail avec des experts locaux et internationaux, l'intégration des activités de toutes les composantes du PAM, les PAC aident de façon significative les pays riverains à résoudre leurs problèmes prioritaires dans les zones côtières. De cette manière, ils contribuent à la réalisation des objectifs immédiats et à long terme du PAM. A en juger par les résultats des PAC accomplis, on peut conclure que leur élaboration et mise en œuvre ont été très réussies et appréciées par les institutions nationales et locales impliquées. De ce fait, ils sont devenus la force motrice du développement durable des zones côtières et sont utilisés en pratique comme un instrument d'application de l'Agenda MED 21 et d'autres recommandations sur le développement durable des zones côtières.

Afin d'être qualifiés pour un PAC, les sites proposés doivent comporter des problèmes environnementaux spécifiques pour lesquels les gouvernements nationaux et locaux doivent confirmer la nécessité de trouver des solutions à court et moyen termes. En outre, les sites proposés doivent être considérés comme représentatifs du littoral méditerranéen pour que les expériences acquises et les enseignements tirés puissent être facilement transférables.

Les PAC interviennent à plusieurs niveaux:

- a) au niveau local - en mettant en œuvre des projets visant à résoudre des problèmes prioritaires en matière d'environnement et de développement dans des zones choisies,
- b) au niveau national - en contribuant à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales à partir des résultats des projets et des solutions proposées et, indirectement, en apportant des méthodologies et des procédures testées dans des conditions nationales et locales spécifiques;
- c) au niveau régional - en diffusant les résultats et l'expérience acquise, et en contribuant à la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies régionales.

Encadré 2: Principaux objectifs des PAC

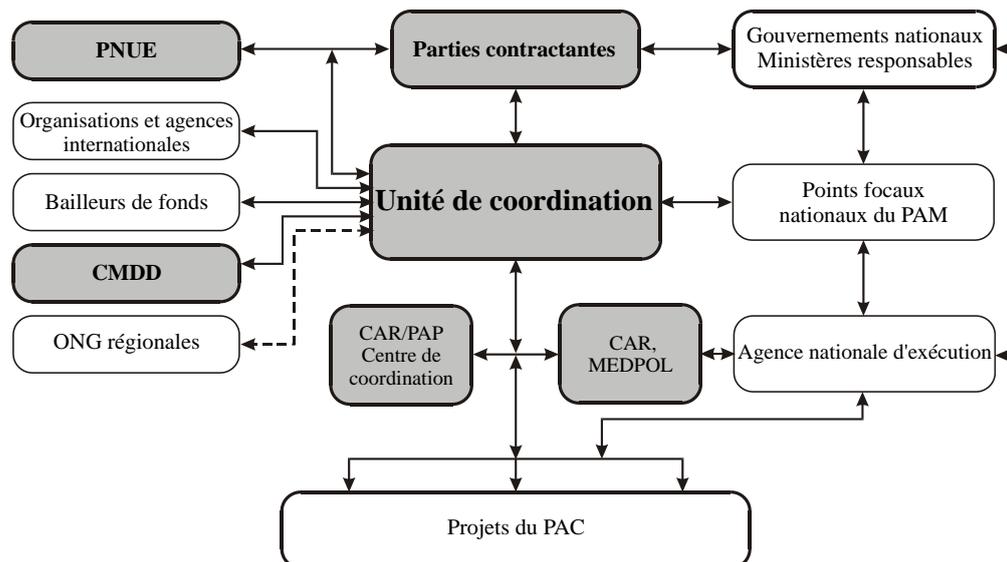
Les PAC ont pour objectif de:

- développer des stratégies et procédures de développement durable, de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources côtières et marines, en vue du développement durable;
- identifier, adapter et tester des méthodologies, outils et pratiques de gestion durable du littoral;
- contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et humaines aux niveaux local et national;
- assurer une utilisation élargie aux niveaux national et régional des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, et créer des conditions favorables aux activités après projet.

Les PAC visent:

- des solutions aux problèmes prioritaires d'environnement-développement au niveau local;
- le renforcement des capacités institutionnelles pour la GIZC;
- l'application des outils et techniques de GIZC;
- la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en fournissant des méthodologies et procédures au niveau du pays;
- la diffusion et l'échange d'expériences contribuant à la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies au niveau régional;
- la formation d'experts locaux et nationaux et le renforcement des capacités,
- la coopération à travers les échanges d'expériences et l'apport de résultats, de méthodologies et de procédures d'autres régions du monde, au niveau international.

Figure 1: Dispositions institutionnelles au niveau du Programme



Profitant des enseignements tirés des programmes précédents, les PAC ont graduellement été améliorés et leur structure a été changée dans le but de mieux répondre à l'évolution des principes de durabilité. En termes de type de zones d'étude et de questions majeures abordées, les PAC déjà mis en oeuvre peuvent être groupés comme suit:

- les projets traitant des zones urbaines et industrielles hautement polluées, situées au bord des baies semi-fermées (tels que les projets relatifs à la baie de Kastela, la baie d'Izmir et la région de Sfax);
- les projets traitant du littoral national dans sa totalité (tels que les projets mis en oeuvre en Syrie, Albanie et Israël),
- les projets traitant des îles (tels que les projets de Rhodes et de Malte);
- les projets traitant des environnements spécifiques et/ou vulnérables (tels que le projet de Fuka).

Tableau 1: Les PAC déjà mis en oeuvre et leurs caractéristiques

Cycles des PAC	Position géographique	Caractéristiques
Projets pilotes nationaux (1987-1988)	Croatie, Turquie, Grèce, Syrie	<ul style="list-style-type: none"> - identification des problèmes, et de leurs causes et impacts - collecte des données et informations - introduction des méthodologies et outils - formation - propositions d'activités de suivi
Premier cycle des PAC (1989-1993)	Croatie, Grèce, Syrie et Turquie	<ul style="list-style-type: none"> - projets plurisectoriels - gestion intégrée des zones côtières - gestion des ressources individuelles - mise en oeuvre de la GIZC et outils respectifs - surveillance continue, contrôle et réduction de la pollution - formation
Deuxième cycle des PAC (1993-1998)	Albanie, Grèce, Egypte, Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> - implication de toutes les composantes du PAM - projets plurisectoriels, intégrés - actions de gestion sectorielle et intégrée - plans et programmes d'activités de suivi
Troisième cycle des PAC (1996-2001)	Israël, Malte, Liban	<ul style="list-style-type: none"> - structure intégrée - centrés sur le développement durable - introduction d'outils et d'actions spécifiques - activités après projet envisagées
PAC en préparation	Maroc, Algérie et Slovénie	

L'implication du public, des détenteurs d'enjeux et de tous les autres acteurs intéressés par les PAC a toujours été un élément important de leur mise en œuvre. Toutefois, l'application des méthodes participatives visant à impliquer tous les intéressés par le résultat de l'effort de gestion et à leur assurer une voix dans le processus décisionnel, prend trop de temps et n'est pas toujours une tâche facile. Elle dépend des conditions politiques et du cadre légal existant dans chaque pays, ainsi que des efforts déployés par les gestionnaires du projet. Très souvent, ces méthodes sont considérées comme un élément du projet qui peut en décaler la phase de mise en œuvre. Cependant, ce processus d'implication de tous les détenteurs d'enjeux dans toutes les différentes phases du projet fait partie intégrante du processus de gestion et, de ce fait, il est essentiel pour la réussite de l'initiative. La participation est très souvent assurée grâce à la sensibilisation du public et à la création de consensus, qui sont deux composantes importantes du processus de gestion. C'est un objectif à long terme que l'on s'efforce d'atteindre dans toute la mesure du possible.

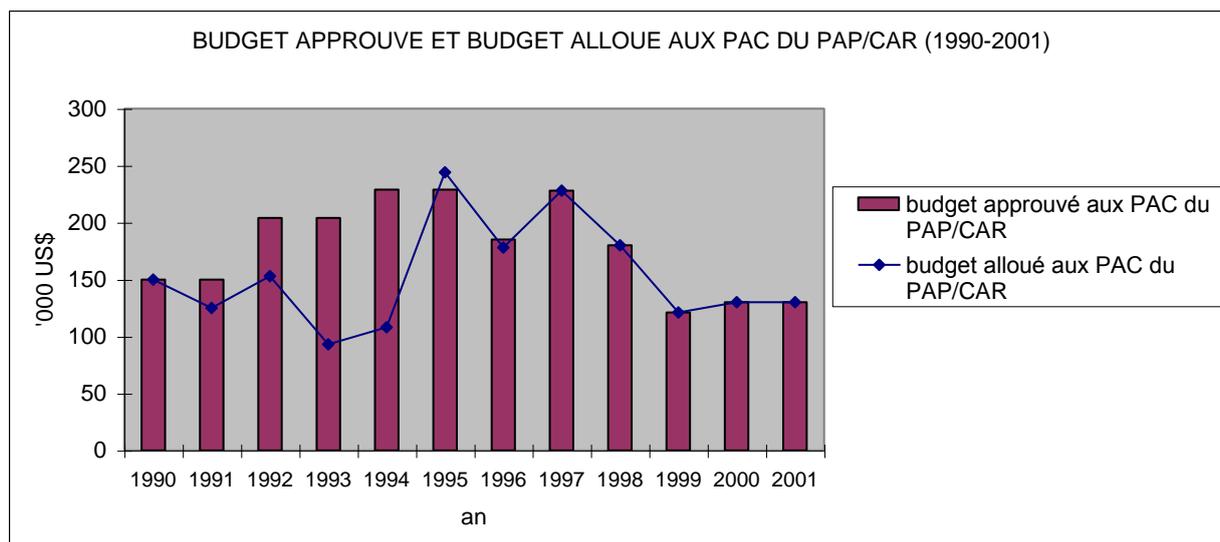
Les PAC appartenant au premier et deuxième cycles ont essentiellement été centrés sur les pratiques de planification et de gestion intégrées et sur les solutions qu'elles offrent, alors que ceux appartenant au troisième cycle sont structurés en tenant compte de l'expérience acquise et de la réorientation du PAM sur le développement durable. Ces projets sont centrés sur des thèmes liés au développement durable et reposent sur l'application de la gestion intégrée des zones côtières en tant qu'outil principal, soutenue par une structure renforcée, des arrangements institutionnels et légaux améliorés et un nombre réduit d'activités.

Figure 2: Les PAC en Méditerranée



En termes financiers, on peut constater que tous les PAC ont été mis en œuvre avec un appui financier extrêmement modeste. En moyenne, l'appui financier accordé par le PAM s'élève à quelques 300.000 dollars E.U. pour chaque PAC. Le budget approuvé et alloué aux PAC du PAP/CAR s'est stabilisé au cours des derniers trois ans à 120.000 dollars E.U., ce qui signifie qu'il a été diminué de presque une moitié par rapport aux moyens approuvés entre 1995 et 1998.

Figure 3: Budget approuvé et budget alloué aux PAC du PAP/CAR



Bien que la plupart des initiatives de PAC ait réussi à intégrer de manière efficace les problèmes environnementaux et les questions de développement, elles ont quand-même été confrontées à des contraintes sérieuses lorsqu'il s'agissait d'impliquer tous les détenteurs d'enjeux, particulièrement les ONG et le grand public. De même, l'intégration entre les différentes composantes du PAM et les secteurs individuels n'est pas encore satisfaisante. Toutefois, le plus important facteur limitant des PAC était l'insuffisance des ressources financières pour les activités de suivi et leur procédure trop rigide et encombrante. Dans deux cas seulement (île de Rhodes et baie de Kastela), où des investissements étaient prévus, les PAC ont donné des résultats tangibles.

Encadré 3: Conclusions générales concernant les interventions de GIZC

- le champ géographique d'intervention varie, mais le critère définissant le plus souvent les limites est celui des frontières administratives;
- les questions liées à la population n'ont pas toujours été abordées de façon appropriée;
- les activités humaines ont été examinées de manière adéquate dans la plupart des cas, bien que le tourisme ait été regardé avant tout;
- des conflits liés à l'urbanisation et à l'occupation du sol sont présentés dans la plupart des cas, mais sont mal appréhendés dans les politiques de gestion intégrée;
- les impacts des activités humaines sur les écosystèmes naturels ont été examinés de façon satisfaisante quant à l'identification des conflits, mais une analyse économique des impacts environnementaux manque généralement;
- la dimension prospective des activités humaines et de leurs impacts sur l'environnement n'est pas toujours bien abordée; peu d'effet rétroactif sur des plans nationaux de développement a été constaté;
- à part des activités de PAC, peu d'application d'outils spécifiques de GIZC a été observée, et même dans les PAC l'accent n'était pas mis sur de tels outils que dans le sens de la gestion des données et des analyses d'aptitude;
- dans les pays hautement centralisés du point de vue administratif, la gestion du littoral figure en bonne place dans les plans nationaux de développement et d'aménagement du territoire ou dans les stratégies nationales de l'environnement;
- les résultats de la GIZC sont utilisés progressivement dans l'élaboration des politiques générales et des décisions de gestion (au moins au niveau local), mais les bailleurs de fonds internationaux devraient aider à ce que les GIRL prennent mieux en compte les décideurs et les gestionnaires dans leurs produits résultants (études, propositions de politique générale...);
- dans plusieurs pays méditerranéens, particulièrement les pays membres de l'UE, un certain nombre d'outils utiles à la gestion du littoral ont été institutionnalisés (EIE, surveillance de la pollution, systèmes d'information...), et des instruments économiques et réglementaires ont été développés à la fois aux niveaux national et international; par contre, ces outils manquent dans la plupart des pays qui ne sont pas membres de l'UE.

Source: Evaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes: Expériences du METAP et du PAM (1988-1996)

Encadré 4: Enseignements tirés

Performance:

- un mécanisme d'évaluation doit être incorporé dès le démarrage, et un programme de surveillance doit être lié à l'évaluation, tout au long de la mise en œuvre du projet;
- la réalisation des objectifs du projet dans la phase de planification ne garantit pas automatiquement la mise en œuvre de ses recommandations ou du plan qui en résulte;
- la réalisation des objectifs du projet ne garantit pas qu'il aura des effets au-delà de la zone concernée, à moins que ses résultats soient largement diffusés et reproduits.

Intégration:

- les préoccupations environnementales doivent être intégrées dans la conception et la mise en œuvre d'une initiative dès ses débuts;
- un programme peut au début être centré sur un seul problème et tenir principalement compte des facteurs influant sur ce problème, mais il devra être plus exhaustif dans les phases ultérieures s'il veut s'attaquer à tous les rapports complexes et offrir des solutions intégrées;
- les institutions nationales, qui commanderont et qui lanceront le projet, doivent être identifiées à un stade très précoce de l'avancement;
- les interventions de politique générale doivent être étroitement connectées aux objectifs de l'initiative de GIZC;
- sans amoindrir la qualité des compétences techniques existantes, il est souhaitable de s'assurer que les solutions proposées aux problèmes techniques concernant les milieux littoraux sont adaptées aux coutumes locales.

Durabilité:

- un fort engagement politique de tous les niveaux du pouvoir à préparer et à mettre en œuvre une initiative est le plus important facteur déterminant la durabilité de cette initiative;
- l'implication des détenteurs d'enjeux et des bénéficiaires finaux depuis le stade de la conception jusqu'à la fin, est de la plus haute importance;
- la durabilité à long terme du projet doit être assurée et une attention plus grande doit être accordée à l'appropriation aisée des résultats du projet par les institutions et autres cibles visées par ces résultats.

Source: Evaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes: Expériences du METAP et du PAM (1988-1996)

Les PAC n'ont pas toujours réussi à atteindre leurs objectifs. Ils ont cependant contribué à la promotion des objectifs généraux du PAM, tels que:

- la promotion de la coopération entre les autorités, institutions et experts nationaux,
- le transfert des connaissances et expériences internationales,
- l'assistance, la formation et la fourniture d'un minimum d'équipements, en premier lieu dans les pays du Sud méditerranéen,
- la coopération avec les institutions financières internationales.

Toutefois, il n'est pas facile d'évaluer dans quelle mesure les PAC ont contribué à l'amélioration de l'environnement méditerranéen, du fait de la lenteur des changements qui se produisent dans les écosystèmes consécutivement aux mesures d'atténuation de la pollution proposées dans les PAC. Par ailleurs, il est difficile de définir des critères ou d'élaborer des indicateurs en relation avec les objectifs du projet qui sont parfois trop généraux.

3. Evolution du PAM: Depuis la protection de l'environnement jusqu'au développement durable des zones côtières

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), en tant qu'un des Programmes des mers régionales du PNUE, a été créé en 1975, un an après l'adoption de la Convention de Barcelone. L'objectif était d'aider les pays méditerranéens à évaluer et contrôler la pollution marine, et à formuler leurs politiques nationales en matière d'environnement.

Encadré 5: Evénements déterminants dans l'évolution du PAM

- Phase préparatoire (1975-1978): définition des structures et des programmes, établissement de l'Unité de coordination du PAM à Athènes, réunion de Split en 1978 - création du Plan bleu et du Programme d'actions prioritaires (PAP).
- Phase initiale (1979-1984): MEDPOL I, suivi et évaluation de la pollution, démarrage des activités du PB et du PAP, établissement du REMPEC, protocoles sur les sources de pollution d'origine tellurique et les aires spécialement protégées.
- Phase de la Déclaration de Gênes (1984-1989): MEDPOL I et II, étude des degrés de pollution, établissement du CAR/ASP, mise en œuvre du PAP (méthodologie de planification et de gestion intégrées, gestion des ressources, protection des sols, centres historiques, aquaculture, tourisme), démarrage des projets pilotes nationaux en matière d'aménagement côtier, finalisation de l'exercice du PB à l'échelon régional, REMPEC devient opérationnel.
- Recentrage du PAM sur la gestion des zones côtières (1989-1994): allocution du Directeur exécutif du PNUE sur le recentrage, PAC du PAM en réalisation, étude des changements climatiques, MEDPOL II, CAR/TDE et 100 sites historiques, études prospectives sur l'environnement/développement aux niveaux national et local, méthodologie de GIZC, outils et techniques de GIZC, formation.
- Recentrage sur le développement durable et la mise en œuvre des documents de Rio (1992): Agenda MED 21, Déclaration ministérielle adoptée à Tunis (1994), révision de la Convention, établissement du PAM-Phase II (1995), CMDD (1996), poursuite de la mise en œuvre des PAC, GIZC, GILIF.

Au cours de la première décennie du PAM (1975-1985), ses activités avaient été centrées sur la surveillance continue de la mer, la prévention de la pollution et les interventions visant à améliorer l'état du système naturel. Dans ce contexte, les PAC ne pouvaient pas émerger comme un instrument de mise en œuvre des activités du PAM.

Au fur et à mesure que le PAM évoluait, le centre de son attention s'élargissait et, avec le temps, il est devenu évident que la majeure partie de la pollution marine était due à des activités menées à terre (80% des sources de pollution sont d'origine tellurique). Cela a abouti à un réexamen des préoccupations environnementales qui ont été complétées par la Déclaration de Gênes (1985) qui a fourni le cadre indispensable à un rôle plus proactif du PAM dans la région méditerranéenne. Par la suite, la couverture géographique a été élargie pour inclure les zones à l'intérieur et les PAC ont été lancés comme des programmes pratiques, suscitant un grand intérêt des pays méditerranéens. Ce recentrage sur la planification et la gestion intégrées des zones côtière est la caractéristique principale de la deuxième décennie du PAM (1985-1995).

Après la CNUED en 1992, les Parties contractantes ont décidé de démarrer des activités permettant l'application des documents adoptés à Rio. Cette initiative a été soutenue par la Déclaration de Tunis sur le développement durable en Méditerranée et le document "Agenda MED 21" en tant que document de politique générale (1994). Enfin, à l'occasion de leur neuvième réunion ordinaire tenue à Barcelone, en 1995, les Parties contractantes ont révisé la Convention dans le but de la rendre conforme aux documents de Rio et au PAM-Phase II. Dans ce dernier, la GIZC a été fortement recommandée comme un instrument contribuant à l'intégration de l'environnement et du développement dans les zones côtières. De cette manière le PAM est passé à sa troisième décennie (depuis 1995) centrée sur le développement durable de la région.

L'analyse de l'évolution du PAM depuis son établissement montre clairement que la gestion intégrée des zones côtières a toujours été en jeu, dès ses débuts. Nonobstant le fait que dans la première décennie du PAM la priorité n'était pas accordée aux activités de GIZC et que la pollution marine était privilégiée, elles ont été pleinement reconnues plus tard. Les PAC, en tant que des projets pratiques de niveau local, ont servi d'instrument dans l'évolution du PAM, influençant en premier lieu le développement des stratégies du PAM relatives aux zones côtières. Le rôle de la GIZC et des PAC a particulièrement été souligné à Barcelone, en 1995, quand les priorités du PAM jusqu'à l'an 2005 ont été approuvées.

Encadré 6: PAM- Phase II (résumé)

- I. DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE
 1. Intégration environnement/développement
 - 1.1. Activités économiques et environnement (agriculture, industrie, énergie, tourisme, transports)
 - 1.2. Gestion urbaine et environnement
 - 1.3. Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts et couvert végétal, ressources marines vivantes)
 - 1.4. Gestion intégrée des zones côtières - GIZC
 - 1.5. Eléments d'une stratégie méditerranéenne
 2. Conservation de la nature, du paysage et des sites (collecte de données et évaluation de la situation; mesures légales; planification et gestion; sensibilisation et participation du public; échange d'expériences et renforcement des capacités)
 3. Evaluation, prévention et élimination de la pollution marine (évaluation des problèmes de pollution; prévention de la pollution par des sources d'origine tellurique; activités liées au fond de la mer; mouvements transfrontaliers des déchets dangereux; mesures de soutien)
 4. Information et participation (définition des objectifs et des actions)
- II. RENFORCEMENT DU CADRE LEGAL (DEFINITION DES BASES ET ACTIONS LEGALES)
- III. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET FINANCIERS
 1. Arrangements institutionnels
 2. Arrangements financiers

4. Création de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Une des conclusions fondamentales de la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone tenue en 1995 a été de créer la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) comme un organisme consultatif du PAM. Sa tâche principale est de formuler des propositions à l'intention des pays méditerranéens et d'autres acteurs dans l'optique du développement durable de la région.

La CMDD est composée de 35 membres incluant, outre les pays signataires de la Convention de Barcelone, les différentes ONG, associations et organisations professionnelles, villes, etc. La CMDD jouit du soutien technique et professionnel du PAM qui fait fonction de son secrétariat. Etant donné que la CMDD a centré son activité sur un certain nombre de thèmes prioritaires liés au développement durable, des groupes de travail ont été créés pour traiter de ces thèmes, dirigés par des gestionnaires de tâche et jouissant du soutien des centres du PAM. Le PAP/CAR, conjointement avec certains autres centres du PAM, a assumé le rôle de centre de soutien au Groupe de travail sur la gestion durable des zones côtières. Ce Groupe de travail a été établi le premier et le thème dont il traite a été défini comme une des priorités de la CMDD. Le Groupe a préparé des recommandations sur la gestion durable des zones côtières, adoptées à l'occasion de la Quatrième réunion de la CMDD qui s'est tenue à Monaco en 1998.

Encadré 7: Recommandations de la CMDD sur le développement durable des zones côtières (concernant plus particulièrement les PAC)

S'agissant des PAC, la CMDD recommande ce qui suit:

- o Développer, avec le concours des organismes internationaux concernés et de l'Union européenne, des projets concrets de démonstration en matière de gestion intégrée des zones côtières et en diffuser les résultats.

De tels projets devraient concerner en priorité:
 - les zones côtières qui sont l'objet de conflits d'usages, potentiels ou identifiés;
 - d'autres zones d'importance écologique, économique ou sociale, telles que les îles et les deltas.
- o Augmenter les opportunités et améliorer l'efficacité de la participation active de la société civile. Renforcer la coopération qui permet l'échange d'expériences et la mise en réseau de la société civile pour la mise en œuvre des programmes et projets de gestion intégrée des zones côtières.

5. Autres développements dans ce domaine

a) Initiatives de l'Union européenne

En 1996, la Commission européenne a établi un Programme de démonstration en matière de GIZC dans le but d'identifier des mesures susceptibles d'améliorer l'état des zones côtières européennes. Ce programme avait les objectifs suivants:

- fournir une information technique concrète sur les facteurs et mécanismes qui soit facilitent soit vont à l'encontre du développement durable des zones côtières;
- stimuler un large débat et des échanges d'informations entre les différents acteurs impliqués dans la planification, la gestion ou l'utilisation des zones côtières européennes, et ce dans le but d'encourager la GIZC en Europe.

Dans ce but, 35 projets de gestion des zones côtières ont été sélectionnés par la Commission. Chacun de ces projets étudiait le fonctionnement des procédures de gestion intégrée et de coopération, ainsi que leur efficacité. De 1996 à 1999, des experts et scientifiques des différentes régions côtières de l'Union européenne ont ainsi travaillé à identifier les conditions indispensables à la réussite de la gestion intégrée des zones côtières.

Une analyse des projets de démonstration de l'UE a mis l'accent sur la participation active de tous les acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la gestion des zones côtières. Plusieurs structures ont été établies afin de renforcer la collaboration et la coopération entre le gouvernement national, les autorités régionales et locales, les experts, le secteur privé, les ONG et le public. Sur la base de cette expérience, la Commission européenne a établi une liste des principes de base de la GIZC. Le Programme de démonstration a confirmé que les causes profondes des problèmes liés à la gestion des zones côtières étaient les suivantes: a) l'inexistence d'une vision des zones côtières, b) une connaissance limitée de la dynamique et des processus côtiers, c) l'implication inadéquate des détenteurs d'enjeux, d) une législation et une politique sectorielle inappropriées et non contrôlées.

Aussi, la Commission a-t-elle récemment préparé une stratégie européenne relative à la GIZC. Il a été souligné la nécessité d'une approche intégrée et participative pour assurer une gestion des zones côtières écologiquement et économiquement rationnelle, socialement équitable et cohésive. Cette stratégie vise à promouvoir une approche coopérative de la planification et de la gestion des zones côtières, en conformité à une philosophie de gestion en partenariat avec la société civile. Elle définit également le rôle de l'UE dans la mise en œuvre de la GIZC aux niveaux local, régional et national.

L'UE encouragera le développement des stratégies de GIZC nationales et soutiendra les autres initiatives de GIZC dans ses pays membres ainsi qu'au niveau des "mers régionales". L'UE vise aussi à créer des conditions favorables à la mise en œuvre de la GIZC en engageant les instruments financiers disponibles, y compris le programme LIFE III. La diffusion des bonnes pratiques en matière de GIZC et le renforcement des capacités à l'échelle locale seront également appuyés. Enfin, une attention accrue sera accordée à une meilleure application de la législation existante de l'UE qui est un moyen de promotion de la planification et de la gestion intégrée du territoire.

Certains de ces projets ont été exécutés en Méditerranée et les expériences acquises ont été utilisées comme des exemples pour le développement de la stratégie de l'UE précitée. De la même façon, cette approche pourrait être appliquée au sein du PAM dont les expériences relatives aux PAC peuvent être utilisées pour formuler des orientations stratégiques au niveau de la région, améliorer les projets de GIZC en cours et les PAC en préparation, et lancer de nouvelles initiatives visant à consolider le processus de GIZC. Il existe un autre type de coopération entre les projets européens et méditerranéens; par exemple, le PAC Rhodes qui jouissait de l'appui financier de la BEI.

Encadré 8: La GIZC dans la Déclaration d'Helsinki

"Les ministres conviennent de prendre des mesures conjointes pour promouvoir une gestion intégrée des zones côtières et d'élaborer une stratégie globale dans la région conformément aux accords internationaux conclus en commun en la matière, par exemple sous forme de projets pilotes ou de mise en place de structures institutionnelles, grâce à une assistance technique et à la formation."

Source: Commission européenne, 1999

Encadré 9: Importance de la GIZC dans le SMAP

Certaines des actions les plus urgentes à entreprendre dans ce domaine sont les suivantes:

- élaboration et mise en œuvre de plans nationaux ou de démonstration appropriés, de bases de données et de mesures législatives et techniques destinées à promouvoir la GIZC;
- élaboration d'un code de bonnes pratiques pour la GIZC;
- définition de méthodologies appropriées, promotion d'initiatives nationales et locales et mise en œuvre de projets pilotes intégrés en vue de protéger les sols contre l'érosion et la dégradation;
- élaboration et mise en œuvre de plans intégrés pour l'environnement et de programmes de développement durable pour les îles méditerranéennes;
- etc.

En outre, la Conférence euro-méditerranéenne tenue à Barcelone en 1995 a établi un nouveau partenariat entre l'UE et 12 pays du Sud et de l'Est méditerranéen (5 pays de la côte adriatique de l'Est et la Libye sont exclus). Un Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement (SMAP) a été adopté par la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne tenue à Helsinki en novembre 1997. Le SMAP comporte la gestion intégrée des zones côtières comme un des cinq champs d'action prioritaires. Le SMAP encourage la GIZC et les projets pilotes qui ont une structure et des intentions semblables à celles des PAC du PAM. Un bon exemple de cette corrélation est le PAC Syrie qui a servi de base solide à la formulation du SMAP. Cela prouve que les PAC devraient continuer à être une des importantes activités du PAM.

En octobre 2000, le PAP/CAR a soumis au SMAP un projet méditerranéen de gestion des zones côtières (MedProCoast). Le projet MedProCoast vise à consolider le processus de GIZC dans la région, en utilisant les expériences acquises dans le cadre des PAC. Il est composé des trois segments suivants:

- L'élaboration des politiques de gestion des zones côtières en vue de renforcer les capacités nationales et locales pour la formulation de politiques et stratégies efficaces d'aménagement côtier, en utilisant des instruments légaux appropriés, en renforçant l'appui politique à la GIZC et en sensibilisant les détenteurs d'enjeux.
- L'évaluation et la surveillance de la situation dans les zones côtières en utilisant les outils et techniques de pointe pour définir et calculer les indicateurs liés au contexte social, économique et environnemental dans les zones côtières méditerranéennes, susceptibles de guider la création de politiques et la prise de décisions futures.
- Les actions de démonstration concernant des questions côtières spécifiques dans les pays bénéficiaires pour tester la capacité de solution des problèmes de GIZC dans des situations concrètes, pour collecter les expériences d'autres actions régionales, et pour créer les conditions favorables aux échanges des expériences régionales en matière de GIZC.

b) METAP

Le Programme environnemental d'assistance technique pour la Méditerranée (METAP⁴) a été lancé en 1990 par la Banque mondiale (BM) et la Banque européenne d'investissement (BEI) en

⁴ La mission du METAP est de générer des fonds pour aider les pays méditerranéens, en premier lieu ceux des rives Sud et Est, à élaborer des politiques, programmes et projets d'investissement susceptibles de faire face aux contraintes de développement durable dans la région méditerranéenne.

partenariat avec l'Union européenne (UE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les initiatives du METAP en matière de gestion intégrée des zones côtières englobent les projets réalisés en Albanie, en Algérie (Tlemcen et El-Kala), en Croatie (archipel de Cres-Losinj), à Chypre (presqu'île d'Akamas), en Israël (baie d'Haïfa), au Liban, au Maroc (parc national d'Al Hoceïma), en Tunisie (golfe d'Hammamet) et en Turquie (plage de Belek).

Des activités relatives à la GIZC ont été conduites, telles que le renforcement des capacités de gestion, l'élaboration des plans de gestion des bassins fluviaux et des stratégies de gestion des zones côtières, l'utilisation des instruments économiques, les améliorations de l'infrastructure et l'élaboration des plans d'investissement. Les interventions METAP ne sont pas de caractère régional mais impliquent un certain nombre d'interventions locales dans une région. Ces actions sont limitées dans leurs objectifs, leur ampleur, et sont restreintes en terme d'actions d'investissement (le plus souvent centrées sur l'infrastructure). Bien que les projets de ce type puissent concerner la zone côtière méditerranéenne, ils constituent le plus souvent des mesures d'exécution intervenant en fin d'une activité de gestion intégrée des zones côtières.

Trois phases du METAP ont été lancées depuis sa création. Certains des PAC, tels que le PAC Baie de Kastela en Croatie et le PAC Albanie, ont reçu un appui financier à travers le budget du METAP. En 1996-97, une évaluation des initiatives de gestion des zones côtières en région méditerranéenne dans la période 1988-1996 a été effectuée par la Banque mondiale, en collaboration avec le PAP/CAR. Cette évaluation concernait les deux programmes, le METAP et le PAM. La plupart des recommandations faites soulignent l'importance des niveaux national et local dans la gestion des zones côtières. Le rôle du niveau régional est important surtout dans le domaine de l'appui aux activités nationales/locales. Actuellement est en préparation une autre initiative du METAP concernant les projets méditerranéens qui utilisent l'expérience des PAC.

c) Autres initiatives sous-régionales

Une pléthore d'autres initiatives sous-régionales est en cours en Méditerranée où les projets de GIZC sont très présents et la possibilité d'utiliser les expériences des PAC est très appréciée. Les suivantes sont parmi les plus importantes:

- Plan d'intervention d'urgence pour Israël, Chypre et l'Égypte, élaboré par REMPEC;
- Accord RAMOGE entre l'Italie, Monaco et la France;
- Initiative des mers Adriatique et Ionienne incluant les pays situés entre la Slovénie et la Grèce;
- Initiative du Nord adriatique entre l'Italie, la Slovénie et la Croatie;
- Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est.

L'attention a porté particulièrement sur la gestion intégrée des zones côtières dans le cadre des trois dernières initiatives. Ces initiatives offrent la possibilité d'élaborer des documents globaux tels que des stratégies, des plans d'urgence, des plans directeurs, et de mettre en œuvre des projets locaux semblables aux PAC. Certains de ces projets peuvent s'intégrer avec les initiatives menées par le PAM dans ces sous-régions pour assurer des synergies entre les pays comme l'Italie, la Slovénie et la Croatie, ou comme la Bosnie-Herzégovine et la Croatie, où les faits historiques, les écosystèmes... ont un caractère transfrontalier.

6. Initiatives récentes visant à améliorer les PAC

De par sa nature, les PAC suscitent beaucoup d'attention, particulièrement dans les pays où ils sont exécutés. Du fait qu'elles impliquent de nombreux acteurs et qu'elles ont des impacts sur la gestion des ressources côtières, les activités pilotes de niveau local sont très transparentes. Elles contribuent considérablement à la popularité du PAM en Méditerranée. Étant donné la diversité de leurs résultats, incluant le renforcement des capacités, la formulation de propositions concernant la solution de différents problèmes et le démarrage de projets visant à améliorer la situation dans les zones côtières, les PAC ne peuvent que difficilement être substitués par d'autres formes d'intervention à ce niveau. C'est pourquoi ils sont toujours au centre de l'intérêt des Parties contractantes.

Toutefois, les efforts à déployer pour augmenter l'efficacité des PAC sont systématiquement discutés et des recommandations ont déjà été faites par différents forums organisés à tous les niveaux du PAM, notamment les réunions des Parties contractantes, la CMDD, les différentes réunions internationales dans le PAM et les résultats des évaluations réalisées spécialement pour ce type de projets (voir Evaluation détaillée des initiatives PAM/METAP).

- Les PAC devraient mieux se focaliser sur la réalisation des objectifs du PAM (notamment le développement durable) et sur des questions nationales ou sous-régionales et stratégiques (telles que les politiques relatives aux zones côtières, les instruments légaux, les méthodologies de gestion côtière), ainsi que sur les actions locales.
- Le secteur privé, les bénéficiaires finaux et les partenaires potentiels (bailleurs de fonds) devraient être mieux impliqués dès les premiers stades du projet.
- Une participation beaucoup plus large et active du public et des ONG devrait être assurée.
- Les PAC devraient se focaliser sur un nombre limité d'activités réalisables, avec une forte approche d'intégration sectorielle. L'intégration des activités individuelles est une des conditions indispensables à la GIZC.
- Les objectifs des PAC devraient être clairement définis dans les accords respectifs et les activités après projet devraient être garanties dès le début du projet, les relations entre le gouvernement central et les autorités locales devraient être clarifiées pour permettre la communication directe du PAP avec le niveau local.
- La durée des PAC, particulièrement la phase préparatoire, devrait être abrégée.
- La coordination et l'intégration des activités des différentes composantes du PAM devraient être renforcées, c'est-à-dire confiées au PAP/CAR sous la coordination générale de l'Unité MED.
- Le renforcement des capacités étant un objectif important des PAC, des experts ayant participé aux autres PAC devraient être réunis pour échanger les expériences, particulièrement en ce qui concerne les questions méditerranéennes communes. Pour ce faire, les experts locaux/nationaux impliqués dans les PAC qui sont sur le point de démarrer devraient être invités à des ateliers et à d'autres réunions sur les PAC en cours.
- Les équipes nationales chargées de la mise en œuvre des PAC devraient être composées de spécialistes hautement qualifiés, expérimentés en GIZC.
- Les pays où des PAC ont déjà été mis en œuvre devraient être invités à préparer et réaliser un programme d'activités de suivi, en coopération avec le PAM. Il faudrait aider ces pays à préparer des projets bancables qui seront la poursuite des PAC.
- Il faudrait assurer une diffusion efficace des informations et des résultats par le biais de l'analyse des avantages et des points faibles des PAC, de l'étude des enseignements tirés, de la définition des principes et de la préparation des guides de bonnes pratiques.

Encadré 10: Recommandations pour l'amélioration des PAC

- Les PAC devraient mieux se focaliser sur le développement durable et les bénéficiaires finaux potentiels devraient être mieux impliqués dès les premiers stades du processus de gestion des zones côtières. La GIZC devrait désormais constituer une approche standardisée et une attention particulière devrait être accordée à la coordination entre les différents secteurs et niveaux administratifs.
- Les projets devraient être précédés d'études de faisabilité et une attention particulière devrait être accordée à une planification réaliste des PAC et à la proposition d'un nombre viable d'actions à mettre en œuvre.
- Les pays qui ont déjà préparé des PAC devraient être encouragés à utiliser les connaissances accumulées en la matière et à répliquer l'approche. De même, l'échange d'expérience et de savoir-faire entre les PAC devrait être encouragé et assisté. Il faudrait également examiner la possibilité de publier un bulletin sur les PAC et de créer un site Internet.
- Une implication et une participation beaucoup plus importantes du secteur privé et du public devraient être encouragées, particulièrement dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre des PAC.
- Les activités des PAC devraient être concertées avec celles du METAP et des autres programmes internationaux dans la région, afin d'accroître la durabilité des efforts, de les élargir et d'augmenter les effets cumulatifs des interventions.

Source: Evaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes: Expériences du METAP et du PAM (1988-1996)

Pour garantir une meilleure mise en œuvre, des résultats plus concrets et la poursuite des activités, il est suggéré de tenir compte de certains critères cruciaux lors de la sélection des PAC qui ne devraient pas démarrer avant que ces critères soient satisfaits. Cela comprend: la garantie que le PAC aura une poursuite, la responsabilité du PAM, l'implication du secteur privé et du public, l'engagement des autorités locales et des ressources financières locales. Donc, l'accord sur la mise en œuvre du PAC devrait préciser à quoi l'on peut s'attendre du gouvernement local, et la spécification technique devrait être complétée par les principes retenus pour la mise en œuvre du projet et les activités de suivi.

Les projets pilotes sont essentiels pour montrer en pratique l'importance de traiter les zones côtières de manière appropriée. Cette tâche exige un financement substantiel qui, le plus souvent, dépasse la capacité des pays méditerranéens. Des organismes de soutien internationaux, le Partenariat euro-méditerranéen, etc. peuvent assurer une partie de ces moyens, mais un engagement aux échelles nationale et locale est aussi indispensable.

Du point de vue institutionnel, la prise en charge de la GIZC dans le monde entier revient au niveau national, bien que bon nombre de problèmes soient de nature régionale ou locale. En collaboration avec les gouvernements centraux, le PAM et le PAP/CAR devraient se focaliser sur le processus plutôt que sur les outils, les experts-clés recherchés devant être plutôt "généralistes" que "sectoriels".

L'examen des activités menées à l'échelle nationale est important. La plupart des pays ont établi une législation de base concernant la régulation du domaine public maritime ainsi que le contrôle des aménagements et la planification. En général, il y a multiplicité d'autorités et de responsabilités, avec tous les problèmes que cela entraîne en termes de non-coordination, de lacunes et de doubles emplois. C'est pourquoi, il est nécessaire d'établir un système et des processus nationaux de gestion intégrée des zones côtières.

7. Perspectives des PAC: Confirmation de leur rôle au niveau régional

Au cours de plus d'une décennie, les projets de niveau local ont joué un rôle important dans l'évolution des idées du PAM et de ses orientations stratégiques dans la région. Les PAC ont aidé de nombreux pays à résoudre des problèmes pressants dans les zones côtières et à développer des mécanismes, des outils et des actions concrètes offrant des solutions immédiates. Par ailleurs, les objectifs à long terme de la promotion du développement durable en Méditerranée, à atteindre à travers le renforcement des capacités, la formation et l'introduction du processus de GIZC en général, sont parmi les points forts des PAC. De même, ils ont été utilisés pour élaborer des programmes semblables, transférer l'expérience méditerranéenne aux autres Programmes des mers régionales, élaborer des programmes locaux au niveau international et des principes stratégiques de la GIZC à des échelles plus larges. En conséquence, certains des pays riverains qui n'ont pas encore préparé des PAC se sont déclarés très intéressés de le faire et certains des pays où des PAC ont déjà été réalisés souhaitent réintroduire ce type de projets locaux.

On peut donc conclure qu'il sera toujours nécessaire d'aider les pays à résoudre leurs problèmes locaux dans les zones côtières et les bassins fluviaux. Certes, l'évolution des approches théoriques et les changements dans les approches concrètes rendront inévitable la poursuite de la mise en œuvre des PAC, tout en adaptant leur structure aux conditions changeantes. Les enseignements tirés, l'auto-criticisme et les nombreuses recommandations adoptées montrent de manière explicite l'importance d'exécuter des projets de ce type dans la région méditerranéenne, mais aussi la nécessité d'en améliorer certains aspects. Tout d'abord, les PAC devraient être centrés sur des questions stratégiques et non seulement sur les initiatives locales. Cela aidera les pays à adopter une gestion plus stratégique des ressources et des activités dans les zones côtières et le PAM lui-même à donner une orientation stratégique à sa mission en Méditerranée. En outre, il faudra renforcer l'implication du public, des ONG et, particulièrement, du secteur économique dans le but d'obtenir le consensus

général et de garantir les activités de suivi susceptibles de donner des résultats plus tangibles, ainsi que l'intégration des activités individuelles à tous les niveaux, pour ne citer que quelques aspects parmi les plus importants.

Dans tous les cas, l'assistance devrait être fournie aux pays concernant toutes les questions de leur intérêt, et ce de la manière qui s'est déjà avéré réussie, tout en tenant compte des adaptations nécessaires et des recommandations faites à cet égard. Leur valeur de démonstration et de bon exemple devrait être davantage élaborée et mise en valeur, surtout qu'il existe un consensus sur le rôle positif de ce type d'actions.

Afin d'améliorer la coopération horizontale entre les différentes composantes du PAM participant à la mise en œuvre des PAC, il faudrait renforcer les arrangements institutionnels, particulièrement les liens entre les CAR impliqués. Cet effort de coordination devrait être plus particulièrement centré sur les deux CAR "horizontaux" que sont le PAP et le Plan Bleu (PB), appuyés par l'intervention des autres CAR thématiques selon les besoins.

Le Plan Bleu peut continuer à jouer le rôle de "facilitateur" dans l'exploitation des développements futurs sous forme de scénarios basés sur des analyses prospectives, mais il peut aussi continuer à développer avec le PAP les indicateurs de développement durable, particulièrement ceux propres aux zones côtières méditerranéennes.

Le PAP peut assumer un rôle actif de "catalyseur" pour la GIZC avec les différents PAC thématiques et autres partenaires, en tant qu'unité de gestion de projets et centre fournissant l'assistance technique, mais également un centre de documentation, de diffusion d'informations et de sensibilisation à la gestion intégrée des zones côtières, mettant ainsi son expérience à la disposition non seulement de la Méditerranée mais aussi du reste du monde.

Pour assurer l'appui local, il est essentiel que les activités des comités et du coordonnateur local du projet soient définies par des termes de référence spécifiques. Le PAP, sous la supervision de la structure focale nationale concernée, devrait aider à établir et à faire fonctionner les structures responsables au niveau local, sans pour autant les remplacer.

8. Orientation stratégique des "nouveaux" PAC

Les PAC, en tant qu'une des orientations prioritaires du PAM, resteront même à l'avenir une tâche importante. Bien que le concept originel des PAC soit plus au moins gardé, ci-dessous sont élaborées quelques propositions pouvant contribuer à l'amélioration des PAC existants et au développement de nouveaux types de PAC dans la décennie à venir, sans abandonner les types de projets exécutés dans le passé. Les PAC resteront même à l'avenir un moyen d'intégration des activités locales, aussi bien au niveau des composantes du PAM qu'entre les différents niveaux d'administration et les différents secteurs à l'intérieur des pays. Les améliorations suivantes sont proposées:

a) Le rôle stratégique des PAC

Un certain nombre de PAC devraient être centrés sur l'élaboration d'une stratégie/vision pour les bassins fluviaux ou sur la préparation des directives pour l'élaboration de cette stratégie (ou méthodologie) pour un bassin versant ou pour l'ensemble de la zone côtière d'un pays. Cela devrait impliquer tous les acteurs importants (politiques à long terme en matière de développement et d'environnement). De nouveaux outils devraient être développés et promus pour élaborer des stratégies appropriées et pour aider les autorités nationales à améliorer les arrangements institutionnels.

Les PAC devraient se focaliser sur les questions définies comme prioritaires par les pays méditerranéens (GIZC, gestion urbaine/rurale, tourisme, gestion des ressources naturelles, pollution industrielle). Afin de garantir la pertinence régionale et l'orientation stratégique des PAC, il convient d'établir une liste des recommandations adoptées par les plus importantes réunions et protocoles du PAM et la CMDDD, ainsi qu'une liste de questions communes d'importance régionale. Un document stratégique devrait être accompagné de projets de démonstration.

b) Une meilleure intégration des activités individuelles au sein des PAC

Dans le passé, les PAC n'ont pas toujours réussi en termes de coordination des activités relatives aux ressources naturelles individuelles et aux autres questions pertinentes. Cela est évident aussi bien au niveau des composantes du PAM qu'au niveau des gestionnaires des différentes tâches. Etant donné que l'intégration est une des conditions préalables à la GIZC, des efforts complémentaires devraient être faits dans ce domaine. Quelques propositions à cet égard sont élaborées ci-dessous.

Un schéma devrait être préparé pour chaque PAC, montrant les interrelations entre les activités individuelles et sur les CAR impliqués dans la mise en œuvre de ces activités. Il faudrait préciser quels intrants et quels produits de chaque activité individuelle garantissent le niveau maximum d'intégration et d'équilibre (consensus) du rapport final intégré. Une stratégie, élaborée comme le premier pas à l'intérieur du PAC, devrait préciser les orientations, les objectifs et les priorités dont il faut tenir compte au sein de chaque activité. Certains outils spécifiques de planification et de gestion devraient être mis au point pour faciliter l'intégration des activités, tels que les études de vulnérabilité et l'ESE. Le rôle du coordonnateur national et du coordinateur du PAC désigné par le PAM devrait être clarifié, ainsi que le rôle des autorités nationales et locales et des secteurs individuels.

c) Participation/sensibilisation du public

Il est d'une importance primordiale de développer la pratique de participation du public qui est certainement une des parties les plus faibles des PAC déjà mis en œuvre. Cette pratique conditionne le degré de participation et, chez les différents acteurs, le sentiment d'appropriation dans le cadre du processus de GIZC. Les ONG, les autorités locales, les partenaires économiques, les institutions scientifiques concernés devraient être invités à prendre part à la formulation et la mise en œuvre des PAC, ainsi qu'aux activités de suivi. Les médias pourraient être impliqués de manière plus systématique à travers la publication de brochures, l'organisation des expositions/panneaux, la diffusion au grand public des informations sur les PAC en cours (objectifs, résultats, processus, etc.).

Par ailleurs, les experts locaux/nationaux participant aux PAC qui sont dans la phase initiale devraient être invités à assister aux réunions sur les PAC en cours de réalisation pour améliorer l'efficacité, échanger les expériences et gagner du temps.

d) Amélioration des activités de suivi

Afin d'assurer un appui financier adéquat aux activités de suivi, des bailleurs de fonds devraient être contactés dès le début des activités des PAC. Il faudrait assurer un engagement plus fort des pays pour mettre en œuvre les PAC et les activités de suivi telles qu'elles ont été envisagées dans le document final. Les PAC ne devraient pas démarrer avant qu'une garantie de leur poursuite ne soit donnée par les bailleurs de fonds, le secteur privé et l'État, et confirmée par un protocole d'accord.

e) Elaboration des méthodologies et des outils susceptibles d'appuyer des questions plus stratégiques

La préparation des documents stratégiques concernant des zones plus larges exige des outils adéquats permettant l'analyse des pressions sur les ressources naturelles disponibles et des tendances de développement, l'élaboration des alternatives concernant l'allocation des ressources à différents usages, la transparence des procédures, la participation du public, l'intégration verticale et horizontale, etc. (par exemple, des méthodologies pour l'élaboration des stratégies de GIZC/GILIF nationales et sous-régionales, des études de vulnérabilité, des modèles SIG, des directives concernant la participation civique).

9. Extension des PAC

Les PAC constituent un très bon exemple de coopération du PAM avec les institutions et les experts nationaux et locaux dans le but de créer des conditions favorables au processus de GIZC dans les zones côtières méditerranéennes. Ils concernent des zones relativement petites et contribuent à l'introduction du processus de GIZC dans la région et, par là, à l'amélioration de l'environnement et au développement socio-économique à long terme. Le renforcement des capacités, la formation des experts nationaux, la diffusion des informations et des expériences aux zones ayant des problèmes semblables, sont certains des résultats à court terme obtenus grâce à la mise en œuvre des PAC. Dans certains cas, des améliorations immédiates de l'environnement et de la qualité de la vie peuvent être réalisées, surtout si des ressources financières sont assurées pour les activités de suivi.

Les PAC constituent un très bon exercice et devraient être poursuivis à l'avenir du fait qu'ils sont la seule activité du PAM qui offre la possibilité de travailler à l'échelle locale sur des problèmes concrets. Toutefois, les recommandations faites en vue de les améliorer devraient être prises en compte et appliquées en pratique dans la mesure du possible.

Compte tenu des exigences stratégiques de la région, des conclusions et des recommandations faites par les Parties contractantes et la CMD, et des recommandations précitées concernant l'amélioration des PAC, on peut formuler les propositions concrètes suivantes concernant les types de PAC à réaliser à l'avenir en plus des types locaux existants:

- a) PAC nationaux,
- b) PAC sous-régionaux,
- c) PAC transfrontaliers.

1. PAC nationaux

Deux types de PAC nationaux sont proposés. La différence principale est que le premier type concerne l'ensemble du territoire d'un pays appartenant au bassin méditerranéen, alors que le second est limité aux zones côtières nationales.

1.1 En termes d'étendue territoriale, la première alternative des PAC nationaux concerne le territoire d'un pays qui fait partie intégrante du bassin méditerranéen. De cette manière, on a la possibilité de prendre en compte la totalité de la zone qui produit des impacts exerçant une influence sur la qualité du bassin méditerranéen. Cela concorde avec l'élaboration de la politique de l'UE en matière de gestion des eaux et de planification spatiale (Directive concernant les eaux de l'UE, PEDS). Cette approche devrait être considérée comme idéale et comme un processus à long terme.

Le contenu de base de ce type de PAC devrait consister en:

- l'élaboration d'une stratégie ou d'une vision du bassin,
- des actions à engager au niveau local, du territoire national.

Une stratégie ou une vision de la gestion des ressources naturelles et du développement socio-économique en général devrait: fournir les principes de base du développement et de la protection de l'environnement du bassin fluvial; proposer l'occupation générale du sol; définir les principales questions et les priorités d'action, ainsi que le partage des responsabilités, les instruments de mise en œuvre et de gestion. Comme point de départ, il convient d'envisager une révision des instruments légaux et une analyse des potentiels, des problèmes et des tendances de développement dans le bassin. Certains outils stratégiques devraient être employés, tels que l'ESE et les études de vulnérabilité, afin de définir les potentiels du développement et les mesures de protection de l'environnement. Ce niveau stratégique d'intervention serait suivi par des actions de niveau local dépendant des priorités définies dans la stratégie. Celles-ci devraient avoir une structure semblable aux PAC actuels mais pourraient concerner un bassin fluvial dans sa totalité et non pas seulement la zone côtière.

1.2 La structure de la seconde alternative des PAC nationaux serait très semblable à celle de la première; c'est l'étendue territoriale qui diffère en ce qu'elle concerne l'ensemble des zones côtières nationales et non pas le territoire des bassins fluviaux. Comme pour la première alternative, une stratégie de gestion des ressources naturelles et de développement socio-économique général serait élaborée. Cela impliquerait, en plus des tâches élaborées dans les PAC précédents, une analyse des instruments légaux de la GIZC en tant que première phase de ce type de PAC. La deuxième phase serait la mise en œuvre des actions à l'échelle locale, telle qu'elle est définie dans le document stratégique.

2. PAC sous-régionaux

En termes de l'étendue spatiale, ce type de PAC concernerait un bassin fluvial ou une zone côtière partagés par au moins deux pays pour lesquels une stratégie commune de GIZC serait élaborée. Les mêmes méthodologies, les mêmes principes et le même contenu que pour le type précédent de PAC seraient employés. Il serait suivi par des actions locales dans chaque pays, en fonction des priorités définies. Ces actions communes traiteraient de problèmes communs présentant un intérêt pour la sous-région dans son ensemble. Un exemple de ce type de PAC pourrait être un PAC en Adriatique du Nord, avec la participation de trois pays, notamment l'Italie, la Slovénie et la Croatie.

3. PAC transfrontaliers

Ce type de PAC engloberait un bassin fluvial ou une zone côtière s'étendant des deux côtés d'une frontière et aurait pour but de traiter de questions d'intérêt commun. Le territoire concerné pourrait être plus petit. Une stratégie commune et des projets locaux seraient les composantes principales de ce type de PAC qui sont très semblables aux PAC sous-régionaux. Ils ne diffèrent qu'en ce qui concerne le nombre de pays qui peuvent participer, étant donné que les PAC sous-régionaux concernent des territoires plus larges et impliquent normalement un plus grand nombre de pays. Un très bon exemple de ce type de PAC est celui réalisé pour le bassin versant⁵ de Cetina et les zones côtières adjacentes où on a testé les principes de GILIF. Le territoire de ce bassin versant est partagé par la Croatie et la Bosnie-Herzégovine.

La plus importante évolution dans l'approche est celle qui permet d'élargir les PAC pour y inclure le bassin fluvial dans son ensemble, de préparer des documents stratégiques (vision ou stratégie, révision des instruments légaux pour la GIZC) et de mettre en œuvre des actions au niveau local. De cette manière, la théorie et les approches de GIZC/GIRL seront transférées à une échelle plus large (par exemple, l'UE, la SEDP, la Directive sur l'eau, la Stratégie de GIZC) et les recommandations du PAM seront appliquées en pratique.

10. Conclusions et recommandations

Dès les débuts du PAM, les projets locaux étaient au centre de l'attention des Parties contractantes (PC) et des CAR, du fait qu'ils constituent une forme unique de coopération sur des problèmes concrets dans les zones côtières. Par ailleurs, les PAC offrent la possibilité de réaliser la gestion des zones côtières en Méditerranée et de contribuer de cette manière au développement durable de la région ou, plus précisément, à l'intégration de la protection de l'environnement avec le développement socio-économique.

La réussite des PAC a été confirmée par plusieurs sources (telles que les différentes évaluations, les réunions aux différents niveaux du PAM y compris la CMD, les autres Programmes des mers régionales, les bailleurs de fonds internationaux, etc.), mais la reconnaissance la plus importante est celle reçue de la part des Parties contractantes. Toutefois, le PAP en tant que CAR responsable de la coordination des PAC, est conscient des points faibles des PAC et de la nécessité d'en améliorer la mise en œuvre en tenant compte des exigences surgissant dans la région, de l'évolution des idées du PAM et du développement général des approches de GIZC.

⁵ Le document *Bassin versant de Cetina et zone côtière adjacente: Profil environnemental et socio-économique* a été préparé par le PAP/CAR en 2000, au sein du projet PAP/PNUD de GIZC, dans le but d'appliquer en pratique les principes énoncés dans le document *Cadre conceptuel et directives pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux*.

Les améliorations exigées qui suivent sont parmi les plus importantes:

- focalisation sur la réalisation des objectifs du PAM et sur des questions stratégiques;
- participation du secteur privé, du public, des ONG, des bénéficiaires finaux et des partenaires potentiels;
- renforcement de l'approche d'intégration sectorielle;
- garantie donnée dès le début du projet concernant les activités de suivi;
- renforcement de la coordination et de l'intégration des activités des différentes composantes du PAM;
- développement des capacités et formation;
- diffusion des informations et des résultats des projets.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences stratégiques de la région, des propositions concrètes de nouveaux types de PAC pourraient être élaborées, en tenant compte des conclusions et recommandations citées plus haut au sujet des PAC nationaux, sous-régionaux et transfrontaliers. Tout cela pour compléter la structure actuelle des PAC avec la possibilité d'en élargir l'étendue spatiale et de préparer des documents stratégiques.

Ces orientations et améliorations envisagées devraient ajouter de la valeur aux PAC et permettre de satisfaire les besoins méditerranéens dans les années à venir. Certes, il incombe aux structures du PAM et aux Parties contractantes de profiter des avantages qu'offrent les PAC.

Annexe I

Résolution de Barcelone sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée, 1995 (résumé)

1. Adoption du PAM-Phase II ayant les objectifs suivants: intégrer l'environnement dans le développement dans son ensemble; assurer le développement durable; tenir compte de l'Agenda MED 21; conserver la nature, les sites et le paysage; prévenir la pollution des zones marines et côtières; établir des mécanismes d'octroi et de contrôle nationaux; renforcer la coopération avec les ONG et les organismes de l'ONU; renforcer l'appui et la participation des ONG et du public.
2. Engagement à mettre en œuvre le PAM-Phase II et la Convention de Barcelone révisée; adoption des Champs d'activités prioritaires (1996-2005).
3. Décision de créer la Commission méditerranéenne du développement durable au sein du PAM.
4. Décision de préparer et adopter un Protocole sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur mise en dépôt.
5. Décision d'incorporer et d'intégrer la conservation de la biodiversité dans les objectifs du développement économique, et de renforcer instamment les actions visant la conservation des espèces, habitats et sites de haute valeur écologique.
6. Engagement à réduire/éliminer jusqu'à l'an 2005 le rejet des substances toxiques, persistantes et/ou bioaccumulatives.
7. Promotion du transfert des technologies propres.
8. Solidarité avec les populations exposées aux agressions et au terrorisme; recommandation de développer et mettre en œuvre des programmes de réhabilitation.
9. Solidarité en cas de catastrophes naturelles et/ou de risques techniques majeurs.
10. Recommandation de mobiliser des fonds complémentaires pour la mise en œuvre du PAM-Phase II et des Champs d'activités prioritaires.
11. Les résultats du PAM-Phase II doivent être évalués grâce à la surveillance continue de sa mise en œuvre.
12. La CMDD doit examiner les possibilités de créer un fonds pour la conservation de la nature et les activités de GIZC, et ce afin d'assurer des ressources supplémentaires.
13. Les acteurs socio-économiques, les collectivités, les entreprises et les ONG sont invités à se joindre à la mise en œuvre du PAM-Phase II; les organisations internationales et les programmes financiers et de développement sont invités à prendre part au PAM et à coopérer avec lui.

Annexe II

Les grands moments du PAM qui ont encouragé les activités de GIZC

- o **Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (septembre 1987)**
 - le recentrage du Plan d'action sur une planification et une gestion intégrées et écologiquement rationnelles est déclaré l'objectif central;
- o **Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, octobre 1989)**
 - la réunion lance les PAC et décide sur les procédures de leur mise en œuvre;
 - la réunion recommande de:
 - continuer le travail sur les projets pilotes nationaux en cours (baie de Kastela, baie d'Izmir, île de Rhodes, littoral syrien). Il est décidé que ces projets seront utilisés comme des zones réunissant toutes les composantes du PAM et tous les objectifs définis par la Déclaration de Gênes;
 - aider les Etats méditerranéens à identifier et formuler des projets susceptibles d'être mis en œuvre dans les zones côtières et de profiter dans la mesure du possible du financement national et international.
- o **Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Le Caire, octobre 1991)**
 - les PAC sont reconnus comme un élément important du développement de la planification et de la gestion intégrées des zones côtières en région méditerranéenne;
 - la réunion recommande de continuer le travail sur quatre PAC en cours, en approuve deux et suggère d'initier la préparation de trois autres ((Iarsël, Malte, Liban).
- o **Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Antalya, novembre 1992)**
 - la réunion recommande de continuer le travail sur 5 PAC en cours et de collaborer avec les pays d'accueil sur le programme d'activités de suivi;
 - trois autres PAC (Israël, Malte, Liban) sont approuvés;
 - la réunion suggère également d'encourager la participation des autres pays méditerranéens intéressés aux étapes cruciales des PAC.
- o **Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et Conférence des plénipotentiaires (Barcelone, juin 1995)**
 - des amendements à la Convention de Barcelone sont approuvés et le PAM-Phase II est adopté;
 - un document sur les champs d'activités prioritaires en 1996-2005 (y compris la GIZC) est adopté;
 - l'étendue géographique est élargie pour inclure les zones côtières et marines, ainsi que les bassins fluviaux;
 - la réunion décide:
 - de préparer des PAC au Maroc, en Algérie;
 - d'organiser des réunions de consultation sur les PAC précités;
 - d'évaluer les résultats des activités des PAC, de finaliser et diffuser les Directives pour la GIZC.
- o **Réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Montpellier, juillet 1996)**
 - la décision de réaliser une évaluation des PAC et de proposer les changements nécessaires;
 - la préparation d'un PAC en Slovaquie.

- o **Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis, novembre 1997)**
 - l'importance est soulignée de poursuivre les PAC et d'assurer le transfert des expériences acquises;
 - la coordination des PAC devrait être déléguée de l'Unité MED au PAP/CAR;
 - la recommandation de rechercher des propositions concrètes concernant des activités de suivi, ainsi que les méthodes, les techniques, les activités de renforcement des capacités institutionnelles les plus appropriées, y compris la collaboration avec les ONG et les autorités locales.

- o **Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Malte, octobre 1999)**
 - les PAC devraient se focaliser sur un nombre limité d'activités entièrement réalisables et reposer sur une forte approche d'intégration sectorielle;
 - les équipes nationales chargées de la mise en œuvre des PAC devraient être composées de spécialistes hautement qualifiés et expérimentés en GIZC;
 - les PAC terminés devraient être suivis par des programmes d'activités de suivi;
 - une participation plus active des autorités nationales et locales devient indispensable pour mieux anticiper les développements;
 - les différentes activités des PAC devraient être coordonnées par le PAP/CAR sous la supervision globale de l'Unité MED;
 - dans les pays où des PAC ont été exécutés, il faudrait introduire de nouveaux instruments économiques ou adapter les instruments existants, dans le but de faciliter la poursuite des PAC.

Annexe III

Champs d'activités prioritaires liées à l'environnement et au développement du bassin méditerranéen (1996-2005), adoptés à Barcelone, en 1995

- ◆ Intégration environnement/développement: formuler des stratégies de développement durable; développer et appliquer des instruments d'évaluation des interrelations environnement/développement; développer un cadre et un plan d'action écologiquement rationnel.
- ◆ Gestion intégrée des ressources naturelles: gestion des ressources en eau (7 activités ont été envisagées et définies); gestion des sols (3 activités); lutte contre l'érosion et la désertification (2 activités); gestion des forêts et du couvert végétal (2 activités); gestion des ressources génétiques (2 activités); ressources marines vivantes (2 activités).
- ◆ Gestion intégrée des zones côtières: développer des mesures et techniques de GZC et de protection du littoral; renforcer les capacités nationales par le biais de la formation; formuler et mettre en œuvre des programmes de gestion des zones côtières, particulièrement dans des zones pilotes.
- ◆ Activités d'importance particulière pour la protection de l'environnement et le développement durable: gestion des déchets (6 activités); agriculture (4 activités); industrie et énergie (4 activités); transports (3 activités); tourisme (gestion rationnelle, diversification, développement respectueux de l'environnement et du patrimoine culturel); développement urbain et environnement (3 activités); information (développement d'une méthodologie permettant l'approche participative dans le cadre du processus de prise de décisions liées au développement durable aux échelles nationale et locale; augmentation du flux d'informations sur l'environnement/développement; sensibilisation du public).
- ◆ Evaluation, prévention et contrôle de la pollution marine: évaluation des apports des polluants par les cours d'eau; évaluation des sources de pollution majeures, de la qualité du milieu marin; activités centrées sur la réduction de la pollution; développement des directives concernant les opérations d'immersion du matériel de dragage; développement et établissement d'un système de réponse en cas d'urgence.
- ◆ Conservation de la nature, du paysage et des sites: préparation des stratégies de protection de la biodiversité; inventaire et liste des espèces menacées d'extinction et des sites d'importance naturelle et culturelle; établissement de mécanismes d'inspection nationaux; protection du phoque moine, des tortues marines et des mammifères marins.

Références bibliographiques

COCCOSSIS, H. et Y. HENOCQUE. 2001. **Livre blanc: Gestion des zones côtières en Méditerranée**. Split: PAP/CAR.

Commission européenne. 1999. **Partenariat euro-méditerranéen: Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement (SMAP)**. Bruxelles: Commission européenne.

PAP/CAR. 1998. **Rapport de l'Atelier du PAM/METAP sur la gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes** (Le Caire, 2-3 juin 1998). Split: PAP/CAR.

PAVASOVIC, A. 1999. **Formulation et mise en œuvre des projets du PAC: Guide pratique**. Split: PAP/CAR.

PNUE. 1995. **Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen**. PNUE Rapports et études des Mers régionales No. 161. Split: PAP/CAR.

PNUE. 1999. **Cadre conceptuel et directives pour la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux**. Split: PAP/CAR.

TRUMBIC, I. *et al.* 1997. **Evaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes: Expériences du METAP et du PAM (1988-1996)**. Athènes: METAP/PAM/PAP.

UNEP. 1995. **Mediterranean Action Plan Phase II and Convention for the Protection of the Marine Environment and the Coastal Region of the Mediterranean and its Protocols**. Athens: UNEP.

UNEP. 1998. **Report of the XV Meeting of MED Unit and Regional Activity Centres on MAP Programme** (Athens, 3-4 February 1998). Athens: UNEP.

UNEP. 1999. **Report of the XI Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution and its Protocols** (Malta, 27-30 October 1999) Athens: UNEP-MEDU.